

Février 2012 - N°38

Dossier

Marie-Odile Kreidl-Haegy

Vers une nouvelle collectivité : le Conseil d'Alsace

Pour Charles Buttner, Président du Conseil Général du Haut-Rhin, Guy-Dominique Kennel, Président du Conseil Général du Bas-Rhin et Philippe Richert, Président du Conseil Régional d'Alsace, l'été et l'automne 2011 auront été des plus studieux. Leur projet pour la création du Conseil d'Alsace a été présenté à tous les conseillers régionaux et généraux réunis en congrès le 1^{er} décembre 2011, au Conseil Général du Haut-Rhin, à Colmar. Une première en France. Haut-Rhin magazine vous en explique les enjeux pour notre département.

Conseil Général



Haut-Rhin

L'évolution des collectivités

Le monde bouge, le monde des collectivités locales bouge. Quelques clés pour mieux comprendre leurs évolutions au cours des deux derniers siècles.

C'est en 1789, au lendemain de la révolution, qu'ont été créés les départements et leurs « conseils départementaux ». Il s'agissait de confier aux citoyens la gestion de leurs intérêts locaux mais également de certains intérêts généraux. En deux siècles, ces conseils ont beaucoup évolué pour devenir les « conseils généraux » d'aujourd'hui.

De la révolution à la décentralisation

Le découpage administratif régional date de la deuxième moitié du XX^e siècle. Il a créé les conseils régionaux. Leurs compétences, et celles des conseils généraux, ont été renforcées par deux vagues de décentralisation au début des années 80 et des années 2000 lorsque l'Etat a décidé de leur transférer des compétences obligatoires qu'il assumait jusque-là (lire encadré). Parmi les derniers transferts : la gestion des routes et des personnels techniques des collèges.

Au fil de leurs évolutions, et comme le permettait la décentralisation, les collectivités ont choisi de prendre en charge de nouvelles compétences dites volontaires. Certaines ont ainsi pu être assumées par plusieurs types de collectivités (y compris les communes et communautés de communes) pouvant donner lieu, parfois, à des doublons, mais permettant aussi de créer des synergies.

La réforme de 2010

En 2010, une nouvelle loi réforme cet état de fait en vue d'améliorer la coordination des actions entre collectivités : c'est la loi de réforme des collectivités territoriales. Dans sa partie qui concerne les conseils généraux et les conseils régionaux, cette loi institue un nouvel élu : le conseiller territorial. En 2014, il remplacera les conseillers généraux et les conseillers régionaux. Ces conseillers territoriaux, un par canton, siégeront au conseil général et au conseil régional. Logiquement, naturellement, ils contribueront à mieux répartir les compétences de ces collectivités afin d'éviter les doublons et d'assurer une meilleure coordination entre elles.



Une compétence est un domaine dans lequel une collectivité a le pouvoir d'agir. Certaines sont obligatoires, d'autres optionnelles (ou volontaires).

Le Conseil d'Alsace : une nouvelle collectivité

Le 1^{er} décembre 2011, à Colmar, le Conseil Régional d'Alsace, le Conseil Général du Bas-Rhin et le Conseil Général du Haut-Rhin, réunis pour la première fois en Congrès, ont décidé d'engager le projet de création d'une nouvelle collectivité, comme la réforme de 2010 en donne la possi-

bilité. Celle-ci verra le jour en 2014, au lendemain des élections des conseillers territoriaux. Elle se substituerait aux deux Conseils Généraux et au Conseil Régional. Ses fondements ont été inscrits dans le rapport intitulé « Vers une nouvelle collectivité : le Conseil d'Alsace ».

Conseil d'Alsace : point de vue

Charles Buttner,

Président du Conseil Général du Haut-Rhin

“ Faire autrement ce que nous faisons bien aujourd'hui n'aurait pas de sens. Le Conseil d'Alsace doit résolument apporter des pouvoirs d'action supplémentaires. ”

Pourquoi portez-vous le projet de création du Conseil d'Alsace tel qu'il est proposé aujourd'hui ?

Notre projet de Conseil d'Alsace n'est pas le résultat d'une fusion des trois collectivités. C'est véritablement la création d'une nouvelle collectivité, totalement inédite en France. Elle se substituera aux deux collectivités départementales et à la collectivité régionale. Elle assumera leurs compétences mais surtout, et c'est l'un de ses principaux fondements, elle sera dotée de nouvelles compétences.

Vous évoquez les fondements de ce Conseil d'Alsace. Justement, quels sont-ils ?

Outre le transfert de nouvelles compétences, que je viens d'évoquer, les fondements du Conseil d'Alsace, tels qu'ils ont été définis, résident dans son organisation : une organisation proche des usagers et respectueuse des identités haut-rhinoise et bas-rhinoise. Ils résident également

dans le portage de projets à la fois stratégiques pour l'Alsace et ancrés dans la Région Métropolitaine Trinationale du Rhin Supérieur. Ce sont ces fondements qui donnent réellement sens à mon engagement pour le Conseil d'Alsace.

Le projet de Conseil d'Alsace est donc sur les rails ?

Le projet a mis un peu de temps à mûrir mais, aujourd'hui, il intègre les valeurs qui nous sont chères et pour lesquelles j'ai longtemps œuvré avec mes collègues conseillers généraux haut-rhinois. Nous sommes au début du chemin que nous avons à faire avec et pour tous les Alsaciens. Les fondements du Conseil d'Alsace sont posés, reste à travailler, étoffer, peaufiner, ciseler, préciser tout cela. Un groupe projet - composé de représentants des communes, de la société civile etc- pourra y apporter sa contribution. Au final, si les Alsaciens adhèrent au projet à travers le référendum, alors 2014 sera l'année de la naissance du Conseil d'Alsace.



Conseil d'Alsace : les grandes étapes

Dans tous les cas, la nouvelle collectivité ne pourra être mise en place qu'en 2014 lors de l'élection des conseillers territoriaux. D'ici là, le projet devra franchir les étapes suivantes :

- En 2012, vote du projet de création au sein de chacune des trois assemblées (Conseils Généraux et Conseil Régional)
- Fin 2012 - début 2013, consultation des Alsaciens par référendum tel que prévu par la loi de réforme des collectivités.
- Promulgation d'une loi entérinant la création du Conseil d'Alsace
- En 2014, élections des conseillers territoriaux
- Création du Conseil d'Alsace

Le rapport, élaboré et signé par les trois Présidents, qui pose les fondements du Conseil d'Alsace, la résolution du 1^{er} décembre 2011, les vidéos du Congrès d'Alsace, les discours... retrouvez tous ces éléments sur

www.cg68.fr

 congrès d'Alsace

De nouvelles compétences

“ La nouvelle collectivité doit se voir confier des compétences plus larges que celles exercées jusqu'à ce jour par la Région et les deux Départements. ”

Page 10 du rapport, 1^{er} paragraphe

La nouvelle collectivité doit voir le jour en 2014. Elle assumera alors les compétences du Conseil Régional et des deux Conseils Généraux. Les savoir-faire seront forcément harmonisés, les services gestionnaires pourront être mutualisés. On cite souvent l'exemple des collèges gérés par les conseils généraux et des lycées gérés par les conseils régionaux. Demain, ceux-ci seront gérés par le Conseil d'Alsace. Faudra-t-il moins de monde pour assumer ces compétences ? Rien n'est moins sûr car le nombre total d'établissements, lui, restera le même !

Renforcer le pouvoir d'action

Le projet de Conseil d'Alsace inclut le transfert de nouvelles compétences de la part de l'Etat. Ceci, afin de renforcer la capacité d'initiative de cette nouvelle collectivité et le pouvoir d'action de ses élus. Transferts en matière d'orientation des jeunes ou de droit du travail (à travers le droit local). Transferts également en matière de routes (gestion de la totalité des routes et pas seulement des routes départementales), en matière d'enseignement des langues (lire ci-dessous) ou encore en matière de coopération transfrontalière dans l'objectif de pouvoir conclure des accords de proximité avec l'Allemagne du Sud-Ouest et la Suisse du Nord-Ouest. Ce ne sont là que quelques exemples.



Décentraliser l'enseignement des langues pour développer le bilinguisme

En Alsace, 70 % des offres d'emploi requièrent l'usage courant de la langue régionale (l'alsacien ou sa forme écrite, l'allemand et plus précisément le Hochdeutsch). La Suisse et l'Allemagne représentent des débouchés naturels pour nos artisans et PME. De plus, ces deux pays seront bientôt confrontés à des départs massifs à la retraite que leur jeunesse ne parviendra pas à compenser.

Nous partageons un espace commun et une culture commune... Et pourtant, la barrière de la langue s'est creusée en quelques décennies. Le transfert de compétences dans le domaine des programmes et des moyens affectés à l'enseignement des langues permettra au Conseil d'Alsace d'aller vers la généralisation de l'apprentissage de l'allemand, mais aussi de l'anglais dès l'école primaire.

Conseil d'Alsace : fondement n°2

Une organisation multipolaire



Le Conseil d'Alsace (...) délègue la gestion opérationnelle de certaines compétences à des Conseils Territoriaux

Page 19 du rapport, 4^e paragraphe.

Les conseils généraux, de part leur taille et leurs compétences, sont des collectivités de proximité. Le Conseil Général du Haut-Rhin en a d'ailleurs fait l'une de ses premières priorités, au même titre que le respect des identités des territoires. La nouvelle collectivité ne doit pas remettre en question cette proximité que les Conseils Généraux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin ont su construire avec les citoyens. Au contraire, elle doit la renforcer.

Deux Conseils Territoriaux, l'un haut-rhinois, l'autre bas-rhinois

C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Alsace comprendra, au moins à ses débuts, deux conseils territoriaux chargés d'exercer certaines compétences au niveau des départements. Ils seront le niveau opérationnel de l'action locale du Conseil d'Alsace, l'échelon des partenariats avec les communes et communautés de communes, les associations, les acteurs économiques... La première mandature (2014-2020), fonctionnera avec deux conseils territoriaux, l'un à l'échelle du Haut-Rhin, l'autre à l'échelle du Bas-Rhin. Ils seront composés respectivement des conseillers territoriaux haut-rhinois et des conseillers territoriaux bas-rhinois. Les mêmes qui, ensemble, siègeront en Conseil d'Alsace pour définir les lignes directrices des politiques et les plans d'action.



L'objectif des Conseils Territoriaux est d'assurer :

- une mise en oeuvre équilibrée des grands politiques du Conseil d'Alsace
- des services proches des citoyens
- le respect des identités des territoires

La proximité, priorité du Conseil Général du Haut-Rhin

Les 2 400 agents du Conseil Général travaillent dans 150 sites répartis sur le territoire haut-rhinois (centres médico-sociaux, pôles gérontologiques, centres routiers, collèges...). Ils y exercent plus de 145 métiers (puéricultrice, éducateurs, cuisiniers, conducteurs de travaux...). En 2010, pour se rapprocher encore davantage des réalités du terrain et des besoins

des populations, le Conseil Général du Haut-Rhin a choisi d'organiser ses services et son action selon 7 Territoires de Vie. C'est aussi en fonction de ces territoires qu'il a décidé d'optimiser son intervention auprès des communes, des communautés de communes et des acteurs locaux à travers la signature de Contrats de Territoires de Vie.

Le portage de projets stratégiques

“ Certains vice-présidents se verront confier la mission de portage d'un projet particulier du Conseil d'Alsace. ”

Page 23 du rapport, 1^{er} point.



Parmi les grands projets aujourd'hui inscrits dans le rapport pour le Conseil d'Alsace, la connexion de l'EuroAirport Basel-Mulhouse-Freiburg à la voie ferrée Strasbourg-Bâle, et donc aux TGV. Conforté par cette connexion qui élargira sa zone de chalandise, l'EuroAirport participera directement au renforcement économique et touristique de tout le sud de la Région Métropolitaine Trinationale du Rhin Supérieur.

(lire page 26).



Concernant les grands projets pour l'Alsace, la situation la plus courante est qu'ils soient cofinancés, co-portés, co-défendus par plusieurs collectivités. Des coopérations complexes qui se traduisent parfois par une perte d'efficacité de l'action publique, voire de crédibilité pour peu que quelques rivalités politiques s'en mêlent. Où l'on voit tout l'intérêt pour ces projets d'être portés par une collectivité unique. Pour aller plus loin encore, le Conseil d'Alsace établira, à chaque mandature, une liste de projets stratégiques pour toute l'Alsace et confiera chacun d'eux à l'un de ses élus pourvu de moyens humains et matériels nécessaires à l'exécution de sa mission. Un projet, un élu : cette

organisation constitue, en soi, une réelle innovation.

C'est ainsi que se dessine la structure du Conseil d'Alsace, assemblée de tous les conseillers territoriaux d'Alsace (ou conseillers d'Alsace), dotée du pouvoir exécutif (via son Président) et prenant appui sur :

- deux conseils territoriaux (lire page 23),
- des pôles de projets (pôles thématiques regroupant plusieurs projets portés chacun par un élu)
- et des pôles de compétences (pôles thématiques regroupant plusieurs compétences, à l'image des commissions existant actuellement au sein des collectivités actuelles.)

Des projets majeurs pour l'Alsace

La connexion ferrée de l'EuroAirport, l'achèvement de la phase 2 du TGV Rhin-Rhône et de l'axe autoroutier Nord-Sud... Nombre de projets stratégiques pour l'Alsace concerne des infrastructures majeures. De tout temps, notre région a été un passage entre l'Europe du Nord et l'Europe du Sud, un sas entre l'Europe de l'Est et celle de l'Ouest. Avec ses deux TGV au nord et au sud, avec son axe autoroutier

nord-sud, avec ses deux aéroports (Entzheim et Basel-Mulhouse-Freiburg)... elle pourrait devenir une grande plateforme d'échanges multimodaux pour tout le Rhin Supérieur. A condition que soient réalisés les tronçons manquants susmentionnés et que soient interconnectées les infrastructures essentielles. Des échanges qui seront l'un des facteurs clés de la compétitivité future de toute l'Alsace.

Conseil d'Alsace : fondement n°4

Election : proximité et parité

“ Les conseillers d'Alsace seront élus avec un juste équilibre entre, d'une part, une représentation des territoires au scrutin uninominal cantonal et, d'autre part, une représentation politique régionale par une proportionnelle au scrutin régional par liste départementale. ”

Page 22 du rapport, 1^{er} chapitre



L'Alsace compte actuellement 31 conseillers généraux haut-rhinois, 44 conseillers généraux bas-rhinois et 47 conseillers régionaux, soit 122 élus au total. En 2014, avec l'application de la réforme votée en 2010, elle n'en aurait plus que 74 : 31 conseillers territoriaux haut-rhinois et 43 conseillers territoriaux bas-rhinois (perte d'un canton dans le cadre du redécoupage cantonal, lire ci-dessous). Cette loi, prévoit que cette élection territoriale se fasse sur le modèle de l'élection cantonale, autrement dit au scrutin majoritaire uninominal à deux tours. Ce scrutin, qui se déroule au niveau cantonal, permet à une personne bien identifiée dans son canton de remporter l'élection en obtenant la majorité des voix. C'est un scrutin de proximité, par excellence.

Vers un scrutin mixte

A l'inverse, le scrutin proportionnel de liste, qui est le mode d'élection actuel des conseillers régionaux, se déroule à

l'échelle régionale et permet de voter pour une liste de personnes composée à part égale d'hommes et de femmes issus de différents territoires de la région. Il est, par excellence, le scrutin de la parité. En répartissant les sièges proportionnellement au nombre de suffrages recueillis par les listes, il permet également de donner une certaine représentativité aux différentes tendances politiques. Ces deux raisons ont motivé le choix d'un scrutin mixte pour l'élection des futurs représentants du Conseil d'Alsace.

Demain, une centaine d'élus

Le nombre total de ces conseillers territoriaux, appelés conseillers d'Alsace, n'a pas encore été arrêté. Il s'agira des 74 élus prévus par la loi auxquels s'ajouteront ceux désignés par un scrutin de liste, l'objectif étant de rester significativement en dessous des 122 élus actuels, vraisemblablement autour d'une centaine d'élus.



Actuellement, le plus petit canton du Haut-Rhin est celui de Lapoutroie avec 10 168 habitants ; celui de Huningue, avec 43 979 habitants, est le plus grand.

Le redécoupage cantonal

Au regard de leur population, de fortes disparités existent entre les cantons. C'est notamment le cas entre les cantons urbains et certains cantons ruraux. Pour rééquilibrer la situation d'ici les élections de 2014,

la réforme des collectivités territoriales prévoit de redécouper certains cantons. Ainsi dans le Haut-Rhin quelques-uns d'entre eux devraient voir leurs limites modifiées, mais leur nombre total restera identique, soit 31.

Un fort ancrage trinational

“ Pour une région résolument rhénane (...) développer des réseaux de coopération dans l'espace du Rhin Supérieur rendus plus dynamiques par des coopérations territoriales transfrontalières adaptées et, si besoin, expérimentales. ”

Page 8 du rapport, 1^{er} partie



A force de coopération dans de nombreux domaines et de volonté politique, la région du Rhin Supérieur est devenue, ces dernières décennies, un espace de plus en plus partagé entre la France, l'Allemagne et la Suisse. C'est d'autant plus vrai pour la Haute-Alsace totalement intégrée dans la sphère d'influence de la métropole bâloise. Une sphère de 3,5 millions d'habitants qui englobe, outre notre département, le sud du pays de Bade et le nord de la Franche-Comté, soit un peu plus d'un million de Suisses, autant d'Allemands et autant de Français. Ils ont en commun de vivre à moins de trois quarts d'heure en voiture du centre de cette métropole et de l'aéroport Mulhouse-Bâle-Freiburg. Autrement dit, ils partagent le même bassin de vie que la ville la plus prospère du monde (PIB à l'appui). Une extraordinaire opportunité.

Le rôle moteur des collectivités

Sous l'impulsion des instances de coopération – dont la conférence franco-germano-suisse du Rhin Supérieur, la Commission intergouvernementale franco-germano-suisse du Rhin Supérieur et le Conseil Rhénan – chacune dans son domaine (coordination des services, interface avec les gouvernements binationaux, concertation politique...), de nombreux projets bi ou trinationaux ont vu le jour : des cursus universitaires, des clusters scientifiques, des circuits cyclotouristiques, des moyens de transports en commun, des actions de préservation de l'environnement, des échanges culturels... Côté français, les deux Conseils Généraux et le Conseil Régional y ont grande-

ment contribué. Avec leurs partenaires allemands et suisses, ils ont cherché et trouvé des solutions pour construire des projets malgré des organisations administratives et juridiques parfois très différentes d'un pays à l'autre.

Vers une coopération intensifiée

Depuis la création de la Région Métropolitaine Trinationale du Rhin Supérieur (lire ci-dessous), cette coopération est passée à la vitesse supérieure. Avec le Conseil d'Alsace, collectivité unique et donc interlocuteur unique de nos voisins allemands et suisses, elle pourra encore s'intensifier pour une Alsace résolument ancrée dans cette nouvelle région trinationale. Une région dont les atouts - superficie, population, tissu économique et scientifique, réseau de transports... - sont réellement porteurs de développement économique.



**Charles Buttner,
Président du Conseil
Général du Haut-Rhin,
est le porte-parole
politique de la Région
Métropolitaine Trinationale
du Rhin Supérieur
pour l'année 2012.**

La RMT, Région Métropolitaine Trinationale du Rhin Supérieur

Cette région trinationale qui comprend l'Alsace, le Sud de la Rhénanie Palatinat, le Pays de Bade et les cantons de la Suisse du Nord-Ouest a vu le jour en 2010. Il s'agit d'un espace de coopération accrue dans les domaines des sciences, de l'économie, de la société civile et de la politique. Avec ses 6 millions d'habitants

et son potentiel économique (stimulé par celui de Bâle, véritable moteur économique), cette région équivalente en bien des points à un petit pays d'Europe, a été reconnue par l'Union européenne comme un échelon territorial pertinent à l'image des grandes régions européennes sur lesquelles elle souhaite bâtir son action.